



*PRÉSENTATION DU
MANDAT DE
GESTION*



Madame, Monsieur,
Nous faisons suite à votre demande concernant la gestion de votre bien. Nous vous proposons d'assurer l'ensemble des prestations aux conditions ci-dessous :

ÉTUDE DE VOTRE PROJET

- **Estimation de la valeur locative**
- **Conseils sur le régime adapté au marché et à votre situation**
- **Marché et suivi de travaux**
- **Réalisation des diagnostics obligatoires à des prix négociés par nos soins**

COMMUNICATION

- **Un shooting professionnel**
- **Visite virtuelle**
- **Pose d'un panneau afin de cibler la clientèle de proximité**
- **La diffusion sur différents portails web, presse et réseaux sociaux et collaboration avec les agences de relocation (relogement de cadres de grands groupes)**

MONTAGE DU DOSSIER

- **Ciblage et qualification du candidat locataire**
- **Visite sur place accompagnée par nos soins**
- **Enquête de solvabilité**
- **Rédaction du contrat de bail et signature électronique**
- **Etat des lieux réalisé par une société spécialisée**



GESTION COMPTABLE

- Compte rendu de gérance mensuel
- Régularisation des charges de Syndic lorsqu'il s'agit de provisions de charges
- Réajustement annuel des loyers selon l'indice IRL
- Assistance à la déclaration des revenus fonciers

GESTION DES CONTENTIEUX

- Protection juridique
- Assurance propriétaire non occupant
- Frais de constitution de dossier litige : 50€

EN RÉSUMÉ, VOTRE GESTION COURANTE

Gestion administrative, financière et technique	Mandat location nue	Mandat location meublée
Taux de gestion HT sur les sommes encaissées	5 %	5 %
Taux de gestion TTC sur les sommes encaissées	6 %	6 %



Si votre locataire quitte votre logement la première année suivant la signature du bail, alors votre remise en location est offerte !

(Sauf l'état des lieux de 3 € du m², car il est effectué par un professionnel assermenté.)

VOS HONORAIRES DE LOCATIONS

Recherche locataire + Constitution du dossier + Rédaction du bail + État des lieux
Conformément à la loi ALUR (1 mois de loyer charges comprises)

IMPORTANT

L'ensemble des frais liés à la location ainsi qu'à la gestion de votre bien sont déductibles de vos revenus fonciers (si imposition au réel)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.